

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Les cantons, bouclier du Conseil fédéral

La Confédération suisse continue d'être soumise à diverses pressions, notamment fiscales, de la part de l'Union européenne et des Etats-Unis. Or, c'est un fait qu'indépendamment même de leurs capacités personnelles, nos conseillers fédéraux sont en position de faiblesse face aux représentants des Etats étrangers. Un conseiller fédéral n'est qu'un septième de chef d'Etat, et le président de la Confédération à peine plus qu'un président de séance. Elus en fin d'année par le parlement, les conseillers fédéraux sont privés de la notoriété qui accompagne l'élection populaire. Ils sont mal connus chez nous et anonymes à l'étranger. On se rappelle M. Chirac désignant le conseiller fédéral Flavio Cotti et demandant discrètement (sauf que le micro était ouvert) à l'un de ses conseillers: «Qui est ce monsieur?».

La désignation d'un conseiller fédéral dépend avant tout du jeu d'influence subtil et sordide que mènent les grands partis, ainsi que des exigences de l'équilibre confédéral, entre les cantons, bien sûr, mais aussi entre les groupes linguistiques et confessionnels. La personnalité du candidat joue souvent un rôle secondaire. Il arrive même que ce soit précisément son insignifiance qui le fasse élire.

Enfin, le conseiller fédéral sait, et ses partenaires étrangers le savent aussi, que son pouvoir est limité. Par la démocratie

directe, ses actions restent sous le contrôle du peuple et des cantons. Cela ne renforce son autorité personnelle ni dans sa tête ni dans celle de ses partenaires.

Faut-il donc donner plus de pouvoir politique et de liberté d'action au gouvernement fédéral? C'est l'idée à la mode, et les propositions «audacieuses» ne manquent pas, relayées avec un peu trop d'enthousiasme par «une certaine presse»: supprimer la «formule magique» et désigner une équipe gouvernementale unie sur un programme politique contraignant; augmenter à neuf ou à onze le nombre des conseillers fédéraux; faire élire le Conseil fédéral par le peuple; lui donner la compétence de dissoudre les Chambres; renforcer la fonction présidentielle par rapport au collègue fédéral; rendre plus difficile l'exercice du contrôle référendaire, etc. La prétendue audace de ces propositions se limite à piquer à droite ou à gauche des bribes de ce qui se fait ailleurs, sans que cela apparaisse nettement meilleur que ce qui se fait chez nous.

C'est vrai que le système suisse est peu propice à la conduite d'une politique étrangère «active» telle que la pratiquent les Etats qui nous entourent. Mais ce n'est pas par hasard. Cette forme modeste de gouvernement est conforme à la prudence qu'impose le caractère composite et par

conséquent fragile de la Confédération. Le statut actuel du Conseil fédéral n'est qu'un aspect de la neutralité suisse. Et la neutralité suisse ne relève pas d'un choix modifiable au gré des circonstances extérieures ou des perspectives «visionnaires» de tel conseiller fédéral. Elle découle de la nécessité première de protéger l'unité de l'alliance fédérale.

Certains jugent que ce raisonnement était recevable autrefois, mais qu'il est dépassé. La Suisse serait désormais unifiée par la centralisation des compétences cantonales et par les changements d'échelle qu'impose la mondialisation. Le réalisme exigerait donc que nous adaptions notre organisation étatique aux nouvelles données, c'est-à-dire que nous supprimions les Etats cantonaux au profit d'une nouvelle «Helvétique une et indivisible».

On constate certes, sous les assauts croisés de l'individualisme libéral et du collectivisme socialiste, une dégradation des structures cantonales en même temps qu'une uniformisation des cantons. Mais cela ne suffit pas pour qu'on puisse parler d'un renforcement de l'unité suisse. Pour cela, il faudrait que la Suisse soit unie non seulement par des lois fédérales, mais par des mœurs et une mentalité communes. Il faudrait que sa force politique soit manifestement plus grande aujourd'hui qu'hier. Qui osera dire que c'est le cas? Subissant les mêmes assauts que les cantons, elle n'y résiste pas mieux, c'est le moins qu'on puisse dire. Notre armée ne sait pas trop à quoi elle sert, notre diplomatie est un mélange peu rassurant de habileté et de faiblesse, la bureaucratie fédérale est plus tentaculaire que jamais, comme l'a encore montré son récent projet de nouvelle loi sur le développement territorial.

La centralisation législative n'est pas un facteur d'unité, ni l'obésité administrative un signe de santé.

Une Confédération dont les parties s'affaiblissent ne change pas de nature. Elle ne devient pas un Etat unitaire fort, mais une Confédération faible. Les principes fondamentaux qui la meuvent restent ceux qui meuvent une confédération, et en particulier la nôtre: pouvoir originel des cantons, compétences déléguées de la

Confédération, neutralité armée... et retenue ciblée du Gouvernement fédéral en matière de politique étrangère. Ce sont ces réalités politiques, même abîmées, qui nous tiennent encore debout.

Au lieu de souffrir de cette situation institutionnelle, au lieu d'essayer de s'y soustraire, le Conseil fédéral devrait l'utiliser et s'y référer constamment pour faire comprendre aux autres Etats qu'il est le répondant d'un ordre interne dont il n'est pas le maître et que sa capacité d'engager la Suisse envers d'autres Etats ou collectivités d'Etats reste strictement subordonnée à la protection de cet ordre.

A l'époque du vote sur l'Espace économique européen, nous n'avons pas assez insisté sur le fait que le résultat négatif avait été accepté par nos ex-futurs partenaires beaucoup plus facilement qu'on nous l'avait annoncé. Ils jugeaient apparemment naturel que la Suisse puisse refuser un accord pourtant prôné, et avec quelle énergie, par tous ses représentants fédéraux.

Les pressions extérieures sur un Etat qu'on veut convaincre font partie du jeu diplomatique ordinaire. Exercées sur un Etat unitaire, elles sont l'affaire du gouvernement et restent en quelque sorte extérieures au pays. En revanche, face à une confédération d'Etats, elles sont ressenties comme des ingérences par les parties fédérées. Et une ingérence appelle un rejet beaucoup plus violent qu'une pression. Cette alchimie fédéraliste renforce indirectement la position du Conseil fédéral. Au lieu de dire à ses partenaires étrangers «je ne veux pas», il peut dire, tout à fait loyalement, «je ne peux pas», faisant référence au désaccord possible des cantons – ou simplement de certains d'entre eux – qui sont les détenteurs du pouvoir originel, comme l'affirme sans ambages la Constitution fédérale actuelle.

L'ego des membres du collège fédéral en prend évidemment un coup. Mais, d'une certaine façon, ils sont plus libres et plus à l'aise quand ils se soumettent aux limites étroites que leur fixe la réalité confédérale que lorsqu'ils s'essaient à un jeu de politique étrangère dont ils n'ont pas les moyens.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Un pas en avant dans la Question jurassienne

Créée en 1994 pour apporter une solution au problème jurassien, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) a enfin publié son rapport le 4 mai dernier à Moutier. Rappelons que pendant son passage au Conseil fédéral, Christophe Blocher, responsable de ce dossier, avait pressé l'AIJ de parvenir enfin à une conclusion. Dans sa grande majorité (19 voix sur 24) l'AIJ a reconnu que, si l'on ne veut pas d'un *statu quo* qui ne résout pas le conflit, seule une union du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, avec une nouvelle capitale à Moutier, peut résoudre enfin la Question jurassienne.

Dans *Le Jura Libre* du 7 mai M. Alain Charpillot mentionne la réaction très vive des milieux probernois à ce rapport de l'AIJ qui se voulait pourtant prudent et modéré:

[...] Plus intéressante nous semble la défiance de ce même clan envers le Gouvernement bernois, lequel rassure ses idolâtres à la manière dont de Gaulle rassurait les pieds-noirs d'Algérie avant de les sacrifier. Avec le temps, la philosophie du canton de Berne s'est infléchie. Il était brutalement impérialiste naguère. Il est devenu plus «gestionnaire» depuis l'affaire des «caisses noires» et le changement de couleur de ses dirigeants. Alors, les cinquante mille Romands qui lui empoisonnent la vie et lui imposent des coûts absurdes, il

se demande si leurs beaux yeux (ce qui est une façon de parler) justifient tant d'ennuis.

Quoi qu'il dise aujourd'hui pour calmer ses fidèles, le projet de regrouper les six districts du Jura en une entité nouvelle serait utile aux autorités bernoises le jour où elles préféreraient être débarrassées du Jura-Sud. Il leur fournirait une sortie honorable. [...]

Alors que le *statu quo* maintiendra une situation conflictuelle, cette attitude nouvelle espérée du Gouvernement bernois serait susceptible de résoudre enfin la Question jurassienne. On aurait pu s'imaginer que le Conseil fédéral de 2009, moins lamentable politiquement en la matière que celui des années 1960 à 1980, userait discrètement de son influence pour parvenir à cette solution. Hélas! les propos partiels tenus le 4 mai par M^{me} Widmer-Schlumpf paraissent exclure tout espoir sur ce point:

[...] La piètre prestation de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, lundi dernier à Moutier, laisse toutefois songeur. Ses grossiers partis pris entachent grandement sa crédibilité. [...] («Edito» de Christian Vaquin, *Le Jura Libre* du 14 mai).

Les parlementaires fédéraux jurassiens qui ont contribué à évincer Christophe Blocher du Conseil fédéral doivent peut-être regretter leur vote.

E. J.

Les Entretiens du mercredi

Nos prochains entretiens sont les suivants:

3 juin: MM. Jacques Nicolet, Philippe Jobin et Pierre-Alain Favrod, membres des Jeunes UDC Vaud: «Les jeunes UDC vaudois face à la question agricole».

10 juin: M. Stéphane Rogivue, paysan: «L'homme du métier face à la question agricole».

Les séances commencent à 20h00 et se terminent à 21h45.

Elles ont lieu dans les locaux de la Ligue vaudoise, à la place du Grand-Saint-Jean 1 (2^e étage), à Lausanne.

Elles sont ouvertes à tous.

Cromlechs (Les Marches du Pays)

Il est huit heures du matin, nous roulons en direction de la gare de Croy-Romainmôtier où commence la huitième Marche du Pays. Entre Aubonne et la Sarraz, nous engrangeons nos premières impressions, adoucies par la brume matinale qui voile toute chose. C'est un samedi, les gens n'ont pas encore mis le nez dehors. Les villages quasi déserts défilent: Lavigny, Bussy, Cottens, Senarclens, Pomaples... De petits bois et des champs bien découpés se partagent la campagne, qui paraît immense. Le brun des terres, le vert tendre des feuillages et le jaune du colza alternent. Le colza domine, on se dit que l'essence du jaune nous est soudain sensible... Quelque peuplier solitaire donne au paysage sa touche finale. Ce pays semble exiger des peintres. Plus prosaïquement, les photographes des calendriers des grandes firmes trouveraient ici de quoi satisfaire leurs objectifs...

A mesure que nous nous éloignons du Léman, nous constatons que la végétation du Nord est «en retard». Cerisiers et pommiers sont encore en fleurs, mais le jaune donne aussi le ton, grâce aux pissenlits et aux forsythias. Et toujours cet ordre, ce calme, cette beauté... Baudelaire serait comblé, bien que le luxe demeure caché. Quant à la volupté... Une balade dans la tiédeur du matin y pourvoit.

Nous gagnons en effet Romainmôtier à pied en suivant le Nozon sur un sentier en contrebas des maisons de Croy et de leurs jardinets. Quelques vaches reposent sous des bouleaux frémissants. Bien que les moutons manquent, l'adjectif «bucolique» nous traverse l'esprit.

A Romainmôtier la randonnée commence bizarrement: nous ne marchons plus! Sous l'experte direction de notre historien-guide, Alexandre

Pahud, accompagné de M. Grandjean, président de la Fondation de Romainmôtier, nous visitons l'abbatiale et quelques annexes moins connues.

Evoquant les Colombaniens, Cluny, le pape Etienne II, les Rodolphiens, l'abbé Odilon, M. Pahud retrace l'histoire complexe du site, des pères du Jura du V^e siècle aux interventions «d'assez mauvais goût» (dixit M. Pahud) des Bernois. C'est l'occasion pour les participants d'enrichir leur vocabulaire architectural. S'ils distinguent bien sûr le gothique du roman et identifient les ogives, la nef, le transept, le porche ou les voûtes, ils achoppent sur le narthex, l'ambon, les lésènes, les échauguettes et les absidioles. M. Pahud, historien de «terrain», a vite fait de dissiper leur ignorance.

Ensuite nous écoutons l'organiste Guy Bovet nous présenter l'orgue (ou plutôt les orgues car elles ont plusieurs claviers) fabriqué, bricolé pourrait-on dire, par Albert Alain, père de Jehan et Marie-Claire Alain, laquelle apprit à jouer sur cet instrument qui passa la frontière suisse sous des caisses de fraises destinées à la Migros!

Nous visitons une exposition consacrée à Pierre Aubert, graveur sur bois. Parmi les gravures représentant des villages sous la neige du Nord vaudois et de la Vallée, celle intitulée «Coquecigrues», sur laquelle figure bien entendu Don Quichotte, retient notre attention. Ce n'est pas à des coquecigrues, des balivernes ou des illusions que nous avons affaire durant cette randonnée, mais à la réalité la plus sûre, la plus charnelle, celle du Pays. Nous jouissons encore des sons que Guy Bovet a tirés des surprenantes orgues. Nous rions des moulures vues dans l'abbatiale, reproduites à l'intérieur d'une annexe: un chevalier rend les armes au mal représenté par un...

escargot, car le mal rampe, et deux loustics se moquent d'un monstre auquel ils viennent d'échapper en trouvant refuge dans le monastère.

A la pause de midi, la boulangerie locale nous offre la galette des ascètes. Va pour la galette, mais l'ascétisme n'est pas la vertu de notre groupe!

Après le pique-nique, nous nous dirigeons vers Mont-la-Ville. En dessous de La Praz, nous apprenons que les Pratoux ont récemment découvert que leur village n'est pas né en 1273 mais en 998! Les pauvres n'ont pu fêter ses mille ans. Ils nous ont épargné peut-être un bastringue pseudo-médiéval, voire l'édification d'un Cromlechland! Dans les forêts environnantes existent en effet des cromlechs, mot du vieux gallois désignant des blocs erratiques à «cupules», reliquats de monuments mégalithiques formant une enceinte de pierres levées. Nos concitoyens, si méticuleux, adjoignent à chaque caillou une plaque métallique explicative. Aussi, à la Pierre Pendue, dans les bois de Rueyres, lisons-nous cette phrase énigmatique: «La pierre pendue est lourde, elle écrase», suivie d'un verset biblique (Mathieu XI, 28). Après de fortes réflexions inspirées par le gros caillou menaçant, nous poursuivons notre chemin, au nord de Cuarnens, dans les forêts où s'insèrent des champs cultivés, passant près de Moiry puis de Ferreyres. Un formidable coup de vent nous apporte une pluie réfrigérante. Les organisateurs ne l'avaient pas prévue, les vilains... A quand, à l'échelon fédéral comme il se doit, un plan «alerte pluie»? Au début du XXI^e

siècle, il n'est tout bonnement plus admissible d'avoir à lutter contre les éléments. Ils ne respectent pas les frontières cantonales, eux! Les organisateurs n'ont-ils pas songé à «sécuriser» le parcours?

Vite remis de cette imprévoyance coupable, nous arrivons à l'entrée de la vallée d'Engens où nous devons admirer une cascade, mais l'eau n'est pas au rendez-vous! Question métaphysique: une cascade sans eau mérite-t-elle encore le nom de cascade?

Nous suivons un chemin qui mène aux anciens fours des Bellaires. Nous remontons jusqu'à une clairière dominant les gorges du Nozon. Un sentier nous conduit au lieu-dit «les Grottes» où, grâce à un imposant panneau explicatif, nous devinons sur une pierre une scène de chasse gravée à l'époque préhistorique. Vivent les panneaux explicatifs!

Nous franchissons enfin le Nozon et rejoignons Croy. Le soleil est revenu, nos vêtements sont secs. Tout finit bien.

Certaines entreprises «de pointe» tiennent à renforcer l'esprit de corps des cadres en pratiquant la *team building*: les employés se jettent du haut d'un pont, suspendus à un élastique, descendent des rivières tumultueuses en canoë ou embrassent des arbres.

Nous conseillons aux responsables de ces amusements de faire marcher leurs «ressources humaines» dans la campagne vaudoise. C'est moins cher, plus beau et sûrement plus efficace.

JACQUES PERRIN

Aspects de la vie Vaudoise

Le *Laudi di San Francesco d'Assisi*: une œuvre à découvrir

(fm) Le *Laudi di San Francesco d'Assisi*, de Hermann Suter, est une œuvre majeure de l'histoire musicale suisse. Ecrit en 1923-1924 pour le 100^e anniversaire du Gesangverein de Bâle, cet oratorio pour solistes, chœur mixte, orgue et grand orchestre, à quoi s'ajoute un chœur d'enfants, est inspiré du Canticum de la Creature de Saint François d'Assise. Il est malheureusement peu connu car il a souffert du contexte qui l'a vu naître: les révolutions musicales de ces années-là eurent pour effet de le faire ranger sous l'étiquette «post-romantique» ou «romantisme tardif», ce qui équivalait à le reléguer comme passéiste, donc à le jeter dans les oubliettes de l'histoire musicale. Merci au Chœur Faller de Lausanne et à son chef Pascal Mayer d'avoir inscrit cette œuvre à leur programme (hélas pour un seul concert, mais la générale du lundi 25 mai à 19h30 est publique), une belle manière de commémorer les 75 ans de ce chœur d'oratorio qui tient une place importante dans la vie musicale vaudoise. [Mardi 26 mai, 20h30, cathédrale de Lausanne]

Festival Sine Nomine

(fm) C'est avec bonheur qu'on voit arriver, tous les deux ans, le Festival Sine Nomine; en effet, les quatre musiciens qui composent ce quatuor connu bien au-delà de nos frontières nous proposent toujours des programmes intéressants avec d'excellents musiciens invités. Le menu de cette année ne faillit pas à la tradition: on y lit certes souvent (anniversaires obligent) les noms de Haydn et Mendelssohn, mais on pourra

également entendre (dimanche 7 juin à 11h30) un pur chef-d'œuvre, *Le Miroir de Jésus*, pour mezzo-soprano, chœur de femmes, harpe, quatuor à cordes et contrebasse, d'André Caplet (1878-1925), compositeur fin et raffiné, admirateur et ami de Debussy dont il orchestra quelques œuvres. [Du mercredi 3 au dimanche 7 juin, aula des Cèdres, Lausanne. Pour tous renseignements, voir le site internet www.quatuorsineminine.ch]

La Suisse remise à flot

(fm) Non, il ne s'agit pas d'un énième épisode relatif au secret bancaire, mais bien de la renaissance du navire amiral éponyme, fleuron de la Compagnie Générale de Navigation (CGN). En effet, après une rénovation qui aura duré pas moins de dix-huit mois, ce joyau de la flotte Belle Epoque reprend du service sur le bleu Léman dès la mi-juin. Il convient de souligner que le montant de cette restauration (12 millions de francs) a été réuni grâce au soutien de près de 15000 donateurs (particuliers, fondations, entreprises et quelques communes riveraines).

Ephéméride

Enseignement

Celui qui peut, agit.

Celui qui ne peut pas, enseigne.

GEORGE BERNARD SHAW

Argent

N'estime l'argent ni plus ni moins qu'il vaut: c'est un bon serviteur et un mauvais maître.

A. DUMAS FILS

Qui a écrit cela?

*Mais sous un ciel de cendre
Vous verrez un soir
Le dieu Dollar descendre
Du haut d'un perchoir
Et devant ses machines
Sans comprendre encor
L'homme crever de famine
Sous des montagnes d'or!*

Il s'agissait naturellement d'un extrait de *Dollar*, chanson de Jean-Villard Gilles de 1932. Au vu des nombreuses réponses exactes reçues, les vers du chansonnier vaudois semblent connus tant dans le Canton qu'à la ronde. Les personnes suivantes nous ont fourni la bonne réponse: Jacqueline Lugin de Clarens, Valentine Morier de Zurich, Elisabeth Santschi de Pully, Monique Weibel, Micaël Berthoud du Sentier, Pierre-Yves Bosshard, Frank Bridel, Eric Cottier de Lausanne, Jacques Decombaz de St Léger, Pierre Despland d'Yverdon-les-Bains, Claude Jacques de Pully, Robert Hasler de Martigny, Grégoire Laufer de Cugy, Jean Pierre Maillard de Cugy, Jean-Jacques Mercier de Vullierens, Claude Paschoud de Lausanne, Charles Pochon de Berne, Francis Rastorfer de Lausanne, Claude Reymond de Prilly, Eric Rochat de St Léger, Alain Stullet de Delémont, Alain Tornay d'Orsières

Le plus rapide – apparemment servi par un facteur matinal – est Monsieur Eric Cottier, qui gagne l'abonnement.

Disons le d'emblée: l'auteur de notre nouvelle citation n'est pas vaudois. L'emploi qu'il fait du terme de «pays» pour désigner la Suisse – *La Nation* en réserve l'emploi au territoire et habitants du Canton – devrait toutefois aider à identifier son origine.

Il faut rappeler une vérité élémentaire: le centralisme ne diminue jamais les inégalités, il n'augmente jamais la simplicité des affaires ni la commodité pour le citoyen. Il augmente le nombre de fonctionnaires, notamment ceux chargés de régler les diverses frustrations qu'il a engendrées. Il ne simplifie jamais rien en pratique, car il expulse les cas particuliers par la porte pour les faire revenir par la fenêtre. Le seul perdant, c'est le peuple, dont le pouvoir s'éloigne et qui se voit privé de toute ressource pour sanctionner ce qui lui déplaît.

Dans un pays comme le nôtre, un système centralisé n'est jamais plus logique ou plus rationnel que des structures rodées et adaptées aux usagers par une longue pratique. On n'est jamais ridicule en étant petit. On l'est en étant bête, et l'une des manières les plus évidentes de l'être, c'est de croire aux vertus de l'uniformité appliquée à une matière qui n'est pas uniforme.

Le premier lecteur à nous fournir la référence exacte gagne un abonnement à *La Nation*.

Quelques réflexions sur l'intégration des handicapés mentaux

On peut lire dans l'édition du 1^{er} février 2005 de «Pages romandes», Revue d'information sur le handicap mental et la pédagogie spécialisée, page 22: «*L'intégration scolaire, c'est permettre à l'élève de vivre sa scolarité dans l'école de son quartier. Malgré les difficultés liées à ses limites de capacité, l'enfant handicapé est avant tout un enfant comme les autres, avec les mêmes droits. Fréquenter l'école ordinaire fait partie de ses droits élémentaires.*» Cette citation est tirée de «*L'intégration des élèves handicapés à l'école*», publié par la revue *Insieme*¹. Manifestement le Département vaudois de la formation, de la jeunesse et de la culture partage ces vues.

Le XX^e siècle aura permis une avancée remarquable: les personnes en situation de handicap mental ont été reconnues comme des personnes à part entière. Même si les connaissances du handicap restent limitées dans le grand public, on accepte ceux qui en souffrent. Ils ne sont plus rejetés. Plus même, l'Etat a pris le relais des organisations charitables pour renforcer et développer les institutions spé-

cialisées et les financer pour des montants qui se chiffrent chaque année en centaines de millions au niveau suisse. Cet effort et cet engagement doivent être salués.

Les handicapés mentaux ont constitutionnellement le droit d'être scolarisés. Cela va de pair avec la reconnaissance que nous en avons et c'est bien. Peut-on en conclure qu'ils doivent fréquenter l'école ordinaire et que ce serait bien pour eux?

Aveuglés par leur idéologie égalitaire, les tenants de ces raccourcis intellectuels oublient (ou ignorent) que les handicapés mentaux ne sont pas des personnes qui auraient simplement plus de peine à comprendre que les autres. La réalité est non seulement plus complexe, elle est autre: ils fonctionnent différemment. Chez la plupart d'entre eux, la perception qu'ils ont du monde extérieur est de surcroît polluée en permanence par des sentiments peu contrôlables de peur et d'angoisse à l'égard de tout ce qu'ils ne peuvent maîtriser ou qu'ils ne connaissent pas de manière intime. Ces angoisses, variables d'un individu à l'autre, se traduisent notamment par

des réflexes de repli de type autistique. Il ne suffit pas d'avoir des enseignants bien intentionnés. L'engagement de personnes spécialement formées est de rigueur. Nous n'en disposons pas, sauf à vider les institutions spécialisées.

Alors que certains peuvent intégrer au moins partiellement une école ordinaire, de manière variable selon les cas, il serait criminel de les contraindre tous à s'y soumettre. Comment oublier que ces personnes sont fragiles, démunies et ne disposent souvent que de bien peu de capacités de défense. Or il ne faut pas imaginer que leurs camarades «sains» sont tous de petits anges, prêts à accueillir leurs «frères différents» en les respectant, les aidant et les accompagnant. Les enfants sont durs et cruels entre eux. Le risque de souffrance est ici particulièrement élevé si l'encadrement fait défaut. Et il fera défaut.

Il faut enfin avoir clairement l'esprit, que si les handicapés mentaux génèrent souvent des sentiments de crainte voire de rejet dans la population, ils n'en ont pas moins à notre encontre... Faire comme s'ils étaient

comme les autres, comme si nous étions pareils est mensonger et serait catastrophique pour eux. D'un autre côté, les tenir complètement à l'écart, comme autrefois, ne serait évidemment pas mieux. C'est entre ces deux positions qu'il faut viser pour mettre en place des mesures adéquates d'accompagnement. Les institutions s'y emploient avec professionnalisme et efficacité, souvent avec générosité. Elles sont en outre généralement ouvertes aux évolutions, mais pensées dans la recherche concrète et factuelle du mieux-être des handicapés. Il n'y a pas de place pour l'idéologie dans cette recherche.

La question de l'intégration des handicapés mentaux peut être abordée sous bien d'autres angles. Ces quelques premières réflexions n'épuisent pas le sujet. Nous aurons l'occasion d'y revenir quand l'actualité le justifiera.

G. D.

¹ Revue de l'association suisse du même nom, association dont la section vaudoise est l'ancienne AVPHM (Association vaudoise des parents d'enfants handicapés mentaux).

Face au juge, la centralisation défaille

L'une des figures emblématiques de l'ordre judiciaire vaudois n'est bientôt plus! Incontournable de la procédure pénale vaudoise, le juge d'instruction comme nous le connaissons aujourd'hui vit ses dernières heures. En effet, la procédure pénale fédérale acceptée dans son principe par le peuple et les cantons en mars 2000 et dont l'entrée en vigueur est annoncée pour 2011, va bouleverser l'organisation judiciaire vaudoise. La centralisation de la procédure a pour conséquence que va s'imposer dans toute la Confédération le modèle zuricois du magistrat cumulant la casquette de juge d'instruction et de procureur. Ceux qui instruisaient devront aussi requérir au prétoire. Ceux qui requéraient au prétoire devront aussi instruire: écouter les parties, diriger l'enquête. N'est pas orateur qui veut. N'est pas fin limier qui veut non plus. Les affaires pénales ne bénéficieront plus du double regard qui garantissait tant la solidité des arguments de l'accusation que la sauvegarde des droits de l'accusé. Pour un canton habitué depuis des décennies à ces deux figures, cette réforme procédurale manque clairement de subtilité.

Cette réforme marque assurément la fin d'une époque. Mais les juges d'instructions, procureurs ou non, seront toujours confrontés à une réalité exigeant des qualités que la procédure ne pourra jamais entièrement régler. C'est ce qu'est magnifiquement parvenu à montrer Pierre-François Sauter dans son remarquable documentaire sur le travail du juge d'instruction. Intitulé *Face au juge*, il est actuellement projeté dans quelques salles vaudoises tout en étant prévu pour *Temps Présent*.

Le personnage central est Jean-Claude Gavillet, premier juge d'instruction de l'office d'instruction pénale du Nord vaudois. Pendant cinq semaines, une fois les brumes du matin yverdonnois percées, Pierre-

François Sauter a suivi le juge Gavillet dans son quotidien. Avec l'autorisation de l'ordre judiciaire et des prévenus, il a filmé ce moment privilégié de l'enquête pénale vaudoise: l'entretien à huis clos – remarquons l'omniprésence silencieuse d'une greffière expérimentée – entre le juge et le prévenu, possible futur accusé, condamné éventuel.

Point de grandes affaires ne se dévoilent dans le bureau de Jean-Claude Gavillet; aucun tueur en série n'est interrogé la bave aux lèvres et le regard pervers; aucun parrain de la drogue n'oppose son mutisme friqué aux questions du magistrat. Durant tout le film ne passent dans le bureau du juge d'instruction que des délinquants ordinaires ou presque, le crime n'étant jamais un phénomène banal. Assis dans son fauteuil, le spectateur n'aura jamais l'occasion de se distancier du prévenu, de se convaincre que le mal est un phénomène éloigné, «qui n'arrive qu'aux autres». Les affaires ne sont pas très impressionnantes d'ingéniosité criminelle, et les prévenus sont plus souvent abattus devant cette manifestation de l'autorité qu'ils n'avaient probablement pas imaginée avant de commettre l'acte qui les conduit devant elle. Le juge se voit alors confronté à une inquiétante misère sociale. Une femme criblée de dette est poursuivie pour détournement de l'aide sociale qu'elle utilise pour payer les trajets hebdomadaires en train destinés à aller chercher ses enfants, placés à Lausanne; le juge lui promet de prendre sa situation particulière en considération, on n'en saura pas plus. Un jeune homme dépose plainte contre son frère qui lui a «explosé» une pendule sur la tête un samedi soir à quatre heures du matin parce que celui-ci, saoul, le menaçait de sortir son fusil d'assaut, paraît-il. Le juge obtiendra, contre l'engagement formel qu'ils se calment, un retrait de la plainte. En sortant du bureau, l'un des deux proposera à l'autre

d'aller boire un verre. Deux très jeunes majeurs, un homme et une femme, confrontent leur version des faits de leur dernière altercation, injures et coups de poings à la clef, à la sortie d'un bar yverdonnois en augmentant petit à petit le nombre des témoins qu'ils prétendent pouvoir faire citer. Un retrait de la plainte de la jeune fille sera là aussi obtenu. Le spectateur est plus interpellé, cependant, par les raisons, très peu claires, qui ont pu pousser une jeune mère à déposer plainte contre son mari dont elle s'est séparée pour tout de même retourner au sein du foyer familial après quelques mois. Pendant que leur petit garçon tente de grimper sur le bureau du juge, ce dernier suspend l'enquête pour six mois afin de laisser s'améliorer une situation que l'on espère raccommodable. Très sûr de lui, le mari assure avoir débarrassé son épouse de «ses mauvaises fréquentations», l'épouse quant à elle accepte la suspension de la procédure le regard plein d'anxiété...

Dans la petite dizaine de dossiers qui passent sur le bureau de Jean-Claude Gavillet, l'alcool, cumulé parfois à une mauvaise situation financière, est souvent la cause de violences domestiques ou d'actes semblant irraisonnés. Face à ces situations le juge doit savoir se faire écouter autant que d'être à l'écoute lui-même. Il doit sentir les non-dits, palper les tensions familiales, déceler les haines. Oubliant la caméra après qu'un homme très abattu est sorti de son bureau, au regard que lui adresse sa greffière, le juge se rassoit et dit dans un soupir: «Il ne va pas bien du tout.» Ce sera la seule confession d'un homme tout attaché à l'exécution de sa mission de clarification d'une affaire, en voyant ce qui se dissimule derrière les pièces du dossier.

Avec la nouvelle procédure pénale, ce moment central de l'enquête va être totalement chamboulé par la

présence bientôt autorisée des avocats des parties. De non contradictoire il va tendre à devenir un avant-procès. Les avocats tenteront déjà de soulever certains éléments précis, de faire noter des faits déterminants pour leur future argumentation. De plus, le magistrat ne pourra jamais oublier que, quelques mois plus tard, il sera peut-être amené à requérir une peine contre ce prévenu. Son réquisitoire ne pourra s'empêcher, dans ses intonations, de rappeler alors cette audition durant laquelle s'était tissé un lien humain, de quelque nature qu'il soit d'ailleurs.

Ce film est un remarquable tableau du fonctionnement de notre justice et de la conscience professionnelle de nos magistrats. S'il est vrai qu'il permet d'opposer à la future procédure pénale suisse quelques arguments, il est avant tout impératif de se souvenir que sans la confiance que l'on doit porter à nos magistrats, la justice perd sa raison d'être, elle perd son efficacité. C'est à notre ordre judiciaire de savoir s'en montrer digne.

Sauf inattention enfin, il semble que jamais dans le film un seul article de loi ne soit cité. On réalise alors que la justice pénale est une affaire d'hommes, ensuite seulement de mécanismes juridiques.

FÉLICIEN MONNIER

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Notre flotte et la piraterie

Il a été demandé à la Suisse de participer à la mission ATALANTE. Cette dernière est une mission de police des mers organisée par l'Union européenne, mandatée par l'ONU et appuyée par l'OTAN. Elle vise à protéger le ravitaillement de la Somalie dans le cadre du Programme alimentaire mondial (PAM) contre les attaques des pirates du même pays (!) et, accessoirement, d'améliorer la sécurité du commerce dans le Golfe d'Aden par la présence de navires de guerre. Notre Conseil fédéral, favorable à l'idée d'envoyer un contingent de trente soldats, soutient qu'il en va de notre intérêt puisque la flotte suisse serait menacée. Afin de pouvoir répondre aux questions qui se posent dans ce contexte, nous avons jugé intéressant de réunir quelques éléments factuels.

La piraterie

L'objectif de la susnommée mission est de régler un problème auquel nos médias ont fait sporadiquement écho depuis quelques mois: celui de la piraterie. Le sujet n'est pas nouveau: on trouve déjà mention d'actes de piraterie chez Homère et Thucydide. Plus tard, Jules César lui-même affronte les pirates et c'est finalement Pompée qui deviendra célèbre en nettoyant la Méditerranée de cette plaie flottante¹. Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, ce sont les Caraïbes qui sont infestés par les forbans, ainsi que la Méditerranée à nouveau, infestée jusque dans les années 1820 et le débarquement de la France en Algérie². De nos jours, la piraterie sévit à différents endroits autour du globe. On en retrouve principalement dans le Détroit de Malacca et la Mer de Chine, sur les côtes nigérianes, que ce soit dans le Golfe de Guinée ou le Delta du Niger, et, justement, dans le Golfe d'Aden et au large de la Somalie. C'est précisément dans cette dernière partie du monde que la recrudescence des attaques est la plus forte et la situation la plus grave puisque des dizaines de bateaux on déjà été attaqués

et des centaines d'hommes d'équipage pris en otage. Durant la seule année 2008, le nombre des attaques a augmenté de 200%. Rappelons ici et à titre d'exemple qu'un tiers des approvisionnements européens en pétrole passe par le Golfe d'Aden, puis le Canal de Suez...

Il faut s'entendre: la piraterie a changé d'objectif depuis ce que l'on peut en lire dans les aventures d'Astérix et Obélix. Ce qui intéresse les pirates aujourd'hui lorsqu'ils attaquent un pétrolier ou un vraquier n'est plus le butin, mais bien la rançon qu'ils peuvent obtenir en prenant possession de la coque, de la cargaison et de l'équipage. Des simples pilliers qu'ils étaient autrefois, les pirates ont repris aujourd'hui les moyens de pression terroristes pour atteindre leur objectif économique.

Ces pirates sont des hommes jeunes, souvent même des enfants. Traditionnellement, c'est la pêche qui les nourrissait, puis ils ont découvert dans la piraterie (de *πειράω*, «tenter sa chance») une source de revenus autrement plus passionnante, et surtout plus lucrative, puisque les rançons dont on connaît les montants se chiffrent à présent en millions de dollars. L'équipement de ces bandits de haute mer est pourtant des plus vétustes: la plupart du temps, ils attaquent de leurs embarcations de pêcheurs et avec des armes à feu légères uniquement. Parfois, ces mêmes pirates sillonnent la mer sur des corvettes rapides et sont armés de lance-roquettes légers. Il faut souligner que la tendance est clairement à une amélioration des techniques et des moyens mis en oeuvre, notamment grâce aux rançons faramineuses déjà versées.

Dans une situation «idéale», l'abordage se déroulera sans coup de feu et la rançon sera remise au terme de brèves négociations, afin de ne pas risquer la vie d'un membre de l'équi-

page ni de nuire aux intérêts commerciaux en jeu, colossaux on l'imagine.

Notre flotte

Le non-initié est en droit de se demander en quoi ces problèmes de haute mer concerneraient un petit pays neutre et sans accès direct à la mer (*Binnenstaat*). En effet, peu de monde savait jusqu'à récemment que notre pays possède depuis quelques décennies une flotte non négligeable. L'histoire de la marine suisse remonte au 21 avril 1940, date à laquelle quinze navires suisses se trouvent bloqués à Madère dans le port de Funchal par l'entrée en guerre de l'Italie. Sur arrêté fédéral, le gouvernement helvétique décide alors de doter la Suisse d'une marine nationale. On est en 1941. En 1953, la flotte passera en mains privées.

De nos jours, la flotte à croix blanche est en ceci helvétique que l'enregistrement des navires battant notre pavillon est soumis à des lois suisses, et donc à des exigences suisses³. Le registre naval est établi en ville de Bâle. Les bâtiments qui y sont inscrits bénéficient d'un système de garanties fédérales qui assure leur financement à des taux comparativement raisonnables. En contrepartie, la Confédération est autorisée à réquisitionner les bâtiments en temps de guerre pour assurer les besoins de sa population. Le nombre des navires soumis à ce régime se situe quelque part entre trente et quarante et réunit divers types allant du chimiquier au

porte-conteneurs en passant par différentes variantes de vraquiers susceptibles de transporter les cargaisons sèches les plus diverses. Leur taille est petite à moyenne pour les standards de l'industrie, les plus importants des bâtiments étant des «Panamax» (les plus gros tonnages susceptibles de passer le canal de Panama), capables de porter plus de 73'000 tonnes de marchandises, équipage, réserves de nourriture et d'eau potable, carburant et ballast compris. Selon diverses sources, la Suisse posséderait la 70^e flotte mondiale en terme de capacité de transport.

Voilà pour les faits.

Qu'en est-il maintenant en cas d'attaque par des pirates de l'un de nos bateaux? S'agit-il d'intérêts privés ou de défense nationale? Voulez-vous laisser défendre par d'autres les bâtiments qui battent le pavillon confédéré? Ou les défendre nous-même? Et comment? Tels sont les questions qui se posent à présent. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain article.

JEAN-BAPTISTE BLESS

¹ Lire à ce sujet: *La piraterie dans l'Antiquité*, de Jules-M. Lestier.

² L'ouvrage de référence sur la piraterie en Méditerranée a été rédigé par Roland Courtinat: *La piraterie barbaresque en Méditerranée: XVI^e-XIX^e siècle*.

³ Pour les détails, se référer à la Loi fédérale sur la navigation sous pavillon suisse et à son Ordonnance.

Le Coin du Ronchon

De l'amitié entre les chèvres supérieures et les chèvres inférieures

M^{me} Micheline Calmy-Rey – qui n'a aucun rapport avec le sujet qui suit – a maintes fois manifesté son désir de voir la Suisse jouer un rôle dans la prévention des conflits dans le monde. Dans le monde caprin, c'est aujourd'hui chose faite grâce aux chercheurs de la station fédérale de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon, qui ont diffusé fin avril un communiqué de presse intitulé triomphalement: «Les meubles apaisent les conflits entre les chèvres.»

L'étude réalisée par ces experts – rédigée en allemand, mais une traduction en français est annoncée – vient en effet briser le préjugé selon lequel les chèvres ne pourraient pas être détenues en stabulation libre, en démontrant que «le problème ne vient pas des cornes, mais du manque d'ambiance»! Enoncé ainsi, ça ressemble à un gag; pourtant les références ont l'air tout à fait sérieuses, y compris celle d'un «Centre spécialisé dans la détention convenable des ruminants et des porcs». Nous poursuivons donc la lecture et prenons conscience de la gravité du problème: «Confinés dans un petit espace, les animaux de rang inférieur ne peuvent souvent pas éviter les animaux de rang supérieur, ce qui se termine par des combats.» On voit ainsi que les chèvres se comportent comme les hommes se comportaient autrefois, à l'époque où les droits humains et l'égalité n'existaient pas encore. Par analogie, les chercheurs fédéraux ont donc cherché les moyens de gommer les différences sociales

chez les animaux. Et ils ont trouvé: «Une étable adroitement meublée permet de réduire le comportement agressif des chèvres.»

Concrètement, des parois de séparation ont été érigées afin que les chèvres soient protégées de la vue des autres; ainsi elles ne s'offusquent pas que leurs congénères «de rang inférieur» mangent à proximité. (On remarquera que le procédé des murs de protection est connu depuis longtemps chez les humains, que ce soit en Chine, à Berlin ou en Israël.) Autre «ameublement» ingénieux en faveur de la paix: des podiums placés à côté des râteliers. En réduisant les différences de hauteur entre les chèvres, on réduit d'autant, nous dit-on, les «provocations inutiles». Le communiqué ne précise pas si des demi-podiums longitudinaux ont été conçus pour une éventuelle cohabitation avec des dahus.

Rendons grâce à ces chercheurs de consacrer toute leur énergie et une partie de notre argent à réaliser ces expériences scientifiques d'ameublement qui rétablissent l'égalité et la fraternité entre les chèvres et la paix dans les étables. Finies les conditions de détention dignes de Guantanamo! Cela dit, à force de vouloir ménager la chèvre davantage que le chou, ne va-t-on pas contre la nature profonde de ces braves bêtes en les privant de tout ce qui pourrait les rendre chèvres?

LE RONCHON

† Hommage à Bernard Blatter

A Ulrike B. et à Elisabeth F.

Il peut y avoir des convergences étonnantes entre la destinée d'un homme et celle d'une institution. En 1982, le Musée Jenisch, de Vevey, est un petit musée communal, quelque peu endormi, sans vocation très précise. Et voici que vingt-deux ans plus tard, en 2004, il a trouvé sa voie, il est ouvert au monde, la vie l'habite: c'est une réhabilitation – bien plus qu'une transformation –, un vrai miracle...

L'homme qui a tenu la baguette magique porte un nom, il s'appelle Bernard Blatter. Il est âgé de 43 ans lorsqu'on lui confie la tâche qui devient celle de sa vie et à laquelle il va s'identifier entièrement. Mais une telle tâche devient une mission, qui réclame une grande force intérieure.

Or quiconque approchait Bernard Blatter sentait qu'une force l'habitait. Une force presque cachée, pudique, mais réelle et rayonnante, capable de faire avancer, de convaincre, de démontrer la nécessité des choix, en un mot de définir une vraie politique culturelle, celle qui crée un Cabinet cantonal des Estampes, qui conçoit la rénovation totale du bâtiment ou qui accueille un

hôte aussi prestigieux que la Fondation Oskar Kokoschka.

De tels desseins sont visionnaires, marqués du sceau de l'esprit et du sens de la grandeur. On peut se demander où l'homme puise les forces nécessaires pour les accomplir.

Sans rien nous cacher, au contraire, puisque ce sont de véritables professions de foi, Bernard Blatter répond à cette question légitime de deux manières, aussi admirables l'une que l'autre: celle de son *Plan fixe*¹ et celle de son hommage à Maurice Zundel². Dans cet hommage, Bernard Blatter, s'il évoque la symbolique profonde d'une église romane – «architecture de l'esprit», comme il l'appelle – se dépeint lui-même, orant au-delà du temps...

Une grande âme nous a quittés, mais son œuvre demeure et nous inspire.

JEAN-JACQUES RAPIN

¹ Association Films Plans-Fixes, av. d'Ouchy 24c, 1006 Lausanne.

² Bernard Blatter: *Esprit de l'architecture – Architecture de l'Esprit in Regards croisés sur Maurice Zundel*, Saint-Maurice, Editions Saint-Augustin, 1997, p.71.